

Délibération n° 2024-10-31

Objet : Modification de postes et revalorisation rémunération

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Madame Cristina MARTINEAU

Présent-e-s :

Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Agathe FORT, Madame Virginie DEMARS, Madame Muriel BETEND, Monsieur Nicolas BOILLOUX, Monsieur GEAI Frédéric, Madame LEGEAY Marie-Gabrielle, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Madame Cristina MARTINEAU

Excusé-e-s- :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Madame Sophie HINSCHBERGER, Madame Laure GUYONVARH, Monsieur Mamadou DISSA.

Mesdames, Messieurs,

Vu l'avis du CST du 25 juin 2024

Mesdames, Messieurs,

Le tableau des effectifs fixe la liste, par filière et catégorie, des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public. Parmi les postes permanents sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel.

L'évolution et la diversité des missions confiées au CCAS dans un contexte réglementaire très évolutif, rendent nécessaire l'adaptation des emplois afin de tenir compte de la charge et de la nature du travail à mener.

1. DSLI / Etablissements médico-sociaux

Les quatre résidences autonomes du CCAS fonctionnent avec une présence de gardien.nes 24h sur 24h, avec un rôle essentiel pour assurer la sécurité du bâtiment, les petites réparations, l'accueil, la gestion des urgences les nuits et les week-ends. Nous souhaitons passer la quotité de temps de travail des gardien.nes des résidences autonomie de 30% à 50% et revaloriser de 20% le forfait de rémunération de nuit des gardien.nes.

Objet	Poste	Observations
Transformation de poste	Poste adjoint technique 30% en Poste adjoint technique 50%	
Augmentation forfait de rémunération <u>de nuit</u> des gardiens	Revalorisation +20%	

Je vous demande donc, mesdames, messieurs, de bien vouloir accepter les transformations et modification de rémunération des postes détaillées ci-dessus, ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs présenté en annexe

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 4 octobre 2024
Le Président
Cédric Van Styvendael

